



NOS CITÉS NE DOIVENT PAS DEVENIR DES ZONES INTERDITES AU COMMERCE DES IDÉES ET DES OPINIONS

Ces dernières semaines, le centre-ville de Nancy a été interdit à toute manifestation. Des décisions préfectorales y ont dessiné des périmètres interdits d'une ampleur inédite.

Un périmètre interdit à la manifestation c'est une zone où il est formellement interdit d'exprimer publiquement des idées et des opinions.

C'est une partie non démocratique du territoire.

Ces périmètres étaient auparavant restreints, réservés à la protection rapprochée des lieux de pouvoir ou sensibles. Ils étaient motivés par des préoccupations d'ordre public comme la nécessité de protéger les institutions.

Aujourd'hui, ils envahissent des centres-villes entiers (à Nancy mais aussi Montpellier ou encore Toulouse) et s'appuient sur des prétextes commerciaux. Samedi 18 septembre à Nancy, l'ordre public c'était le "grand déballage" dans les boutiques ...

L'extension de zones non démocratiques en plein cœur de nos villes est un danger. Elle témoigne aussi du déclassement du débat démocratique au profit de considérations marchandes.

Il nous apparaît nécessaire de rappeler quelques fondamentaux.

Manifester est plus qu'un droit, c'est une liberté. Il ne revient pas au pouvoir de décider où, quand et comment elle doit s'exercer.

Manifester c'est une liberté fondamentale première, qui garantit l'exercice de toutes les autres. C'est parce que la manifestation est permise que les autres libertés ne peuvent pas être étouffées en silence.

Nous ne laisserons pas la démocratie être expulsée hors les murs de nos cités.



Autres signataires : Comité CGT TPEP55, CDAFAL 55, AFL-MNCP Commercy, Groupe France Insoumise Meuse